

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 10 décembre 2020

Commission Plénière

1. Informations générales

Florent Malrieu, nouvellement élu vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire se présente ainsi que l'équipe du service des études et des formations en charge de la CFVU

Il est abordé le problème des absences pour les étudiants Covid + ou cas contact durant ce premier semestre. Le principe général préconisé par le ministère est de recommander aux étudiants COVID de ne pas se rendre aux examens. Le problème pour eux est d'avoir une session d'examens « perdue » car selon les règles actuelles de l'établissement, les absences de ce type sont sanctionnées par une absence justifiée et donc un 0/20. Florent Malrieu rappelle que cette question, du fait de sa complexité et des conséquences en découlant, ne peut être traitée sans consultation préalable avec les directeurs des composantes. Il propose donc de mettre ce point à l'ordre du jour lors de la prochaine Commission Formation et vie universitaire du 14 janvier 2021 même si une grande partie des examens aura d'ores et déjà eu lieu.

2. Pédagogie

❖ *IUTs de Tours et Blois : Campagne d'accréditation des Bachelors universitaires de technologie (BUT)*

Yves Ringeaud présente la réforme qui transforme les diplômes universitaires de technologie (DUT) en BUT à compter de la rentrée 2021.

Il rappelle les éléments de cadrage de la réforme en précisant que le programme est aux 2/3 national pour 1/3 local. Une dérogation a été décidée cependant pour que le programme pour l'année 2021-2022 soit totalement national compte tenu du peu de temps pour l'élaboration d'un programme local.

À Tours, les 7 DUT à 12 options vont donner place à 6 BUT et 17 parcours. Même si les licences professionnelles perdurent jusqu'en 2022-2023, 2 seront prolongées au-delà de ces dates du fait de leur spécificité. L'une d'elles (MURAT) disparaîtra.

Il est exposé la répartition des volumes horaires entre ces 3 années ainsi que des propositions de flux d'entrée afin de mettre en corrélation les moyens humains, en locaux et financiers par rapport au nombre d'étudiants accueillis. Un recrutement dans les mêmes proportions qu'actuellement ferait largement augmenter les coûts et poserait des problèmes de locaux. Le recrutement va être adapté et le nombre de groupes va sensiblement diminuer. Il est précisé que le recrutement en BUT se fera à 50 % sur des bacs technologiques comme le stipule l'arrêté.

À Blois, Les 4 DUT vont se transformer en 4 BUT et 8 parcours (deux pour chacun des BUT). Sur les 5 licences professionnelles, 2 seront suspendues du fait de leur spécificité.

La capacité d'accueil en 1ère année va légèrement baisser à compter de la rentrée 2021-2022 (-14).

On s'interroge sur les étudiants qui postuleront davantage sur les autres U.F.R. du fait de la baisse du nombre de recrutés à l'entrée des IUTs.

Il est signalé que les blocs de compétences pour la rentrée de ces BUT ne sont pas encore connus des établissements.

Une Interrogation se pose sur les entrées en Master de ces étudiants qui entreront en concurrence avec ceux issus de licences classiques. Il est précisé que l'objectif du BUT est l'insertion professionnelle avant tout même si on ne peut empêcher les étudiants de poursuivre en Master.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.

Décision favorable à l'unanimité moins 2 abstentions

❖ *Campagne accréditation 2018-2023 : bilan mi-parcours*

◦ *UFR Arts et Sciences Humaines : Licence de sociologie*

En 2018, la DGESIP a accordé une accréditation pour cette formation avec l'obligation d'avoir un rendez-vous intermédiaire à 3 ans pour s'assurer que l'établissement avait impérativement suivi les



recommandations faites par le HCERES dans son rapport sur la mention. La DGESIP a rendu un avis favorable pour la prolongation de cette formation jusqu'au terme du contrat quinquennal (2022-2023).

○ *UFR Arts et Sciences Humaines : Master Sciences de l'éducation*

Cette formation avait l'obligation d'un bilan à 3 ans afin de s'assurer de l'évolution positive de l'adossment à la recherche sur une EA nouvellement créée (EES). La DGESIP a rendu un avis favorable en précisant que le bilan de ce master atteste qu'il répond bien aux attentes signifiées par le HCERES : évolution positive de l'adossment recherche avec la consolidation de l'équipe EES à laquelle il est adossé.

○ *IUT de Blois : Licence professionnelle Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation WEB parcours utilisateur, Interface, intégration (U2XI)*

Cette formation avait l'obligation d'un point d'étape à 3 ans afin de vérifier l'efficacité de la restructuration proposée en matière d'attractivité d'une part, de maîtrise des poursuites d'études d'autre part. La DGESIP a rendu un avis favorable pour la prolongation de cette formation jusqu'au terme du contrat quinquennal (2022-2023).

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.

Décision favorable à l'unanimité moins 1 abstention

❖ **Réorientation en fin de 1er semestre en L1 et L2 : critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil**

La réorientation concerne les étudiants inscrits au 1er semestre, de l'année en cours, dans une année d'étude dans un établissement supérieur français de niveau Bac+1. Les étudiants effectueront leur demande de réorientation sur la plateforme eCandidat Tours entre le 1er et le 18 décembre 2020. Les capacités d'accueil fixées, par le Recteur, dans le cadre de la procédure Parcoursup déterminent les capacités des années d'études pour la durée de l'année universitaire. Certaines filières ayant atteint ces capacités d'accueil, il n'est pas possible d'appliquer une réorientation de plein droit à la fin de ce semestre. Les filières, les plus en tension, pourront accueillir de nouveaux étudiants à la condition que certains de leurs étudiants quittent ces filières (réorientation « départ », abandon, etc...) et ainsi libèrent des places pour l'arrivée de nouveaux étudiants. Les autres filières pourront accueillir des étudiants en réorientation jusqu'à la limite de leur capacité d'accueil Parcoursup.

Les responsables des filières d'accueil examineront les dossiers et donneront un avis pédagogique.

Les capacités d'accueil n'étant, pas en soi des motifs de refus, les composantes, qui seraient amenées à devoir refuser certains étudiants devront motiver leur refus sur les critères pédagogiques d'examens qui ont été voté dans le cadre de la procédure Parcoursup.

Les décisions finales seront prises et signées par les Directrices/Directeurs de composantes.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.

Décision favorable avec l'unanimité.

❖ **Parcoursup : attendus locaux et critères généraux d'examen des vœux**

❖ **Sélection en Bachelor universitaire de technologie (BUT) : critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil**

La commission a été invitée à examiner et à délibérer sur les attendus locaux et les critères généraux d'examen des vœux présentés par les composantes concernées sur la plateforme Parcoursup. Les nouveautés telles que la PASS option Droit et STAPS et les nouvelles L.AS ont été mises en évidence. Il a été précisé que les capacités d'accueil devront être validées par le recteur d'académie avant le 15 janvier.

Un point de vigilance à observer : la nécessité de renseigner clairement les étudiants sur les spécialités du nouveau baccalauréat pour entrer dans les différentes filières.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.

Décision favorable à l'unanimité moins 9 abstentions

❖ **Sélection en LP : critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil**

La commission a été invitée à examiner et à délibérer sur les critères d'appréciation des dossiers et les capacités d'accueil en Licences professionnelles. Les 25 LP ouvertes en 2020-2021 sont reconduites. Deux nouvelles LP seront proposées pour la rentrée 2021-2022 : Préparateur Technicien spécialisé en pharmacie d'officine et Préparateur Technicien spécialisé en pharmacie option établissement de santé. Ces critères seront appliqués sous réserve de l'accord par la Direction des Affaires Juridiques.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.

Décision favorable à l'unanimité moins 9 abstentions



❖ **Sélection en master 1ère année :**

○ *Critères de sélection, capacités d'accueil*

La commission a été invitée à examiner et à délibérer sur les critères d'appréciation des dossiers et les capacités d'accueil en Master. Les Masters ouverts pour l'année 2020-2021 sont reconduits. Ces critères seront appliqués sous réserve de l'accord par la Direction des Affaires Juridiques.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.
Décision favorable avec l'unanimité moins 9 abstentions

○ *Concours d'entrée en master 1ère journalisme, règlement du concours*

La commission a été invitée à examiner et à délibérer sur le règlement du concours d'entrée en Master 1ère année de journalisme. Pas de changement sur les critères par rapport à ceux présentés pour le recrutement 2020-2021.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.
Décision favorable à l'unanimité.

❖ **Filières ouvertes à candidatures individuelles d'étudiants étrangers (hors diplômes européens et conventions d'échanges) et niveaux de langue requis**

○ *SODIQ*

En préambule, il est proposé notamment de délibérer sur la fermeture le Master SODIQ sur la plateforme Études en France car on constate que les étudiants y sont souvent mal orientés et en situation d'échec. Les étudiants réellement intéressés par cette voie pourront postuler sur le Master APPRODIV qui mutualise déjà aujourd'hui une grande partie des enseignements avec SODIQ.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.
Décision favorable avec l'unanimité moins 4 absentions

○ *Les autres filières*

Présentation des autres filières ouvertes à candidature via la plateforme Études en France. De nombreux diplômes ne sont pas ouverts sur la plateforme afin de ne pas pénaliser des étudiants en leur proposant des formations où les candidatures n'ont aucune chance d'aboutir du fait de plusieurs critères : formations déjà sous tension (Psychologie par exemple, formations en apprentissage...). Cela n'empêche pas les étudiants de postuler par un autre canal. Il s'agit uniquement d'une voie d'entrée qui est fermée. Ces étudiants rencontrent aussi des difficultés à obtenir des visas dans le cadre d'un apprentissage ou dans les temps pour débiter les formations. Il faut rappeler également que la plateforme est payante.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.
Décision favorable à l'unanimité.

❖ **UFR Lettres et Langues et de Médecine**

○ *Modification des Modalités de contrôle de compétences et de connaissances*

○ *Modification des Modalités de contrôle de compétences et de connaissances pour la capacité d'orthophoniste*

Dans le cadre de situation sanitaire liée au la covid-19, la commission a été invitée à examiner et à délibérer sur les modifications des modalités de contrôle de compétences et de connaissances en UFR Lettres et Langues et en école d'orthophonie. Il est précisé que les étudiants ont été informés en accord avec la réglementation des 15 jours de ces modifications.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.
Décision favorable à l'unanimité moins 1 abstention

❖ **UFR de Médecine**

○ *Dossier d'expérimentation et d'universitarisation des techniciens de laboratoire médical*

Christophe Hourieux présente la demande d'expérimentation et d'universitarisation des techniciens de laboratoire médical.

Ce projet qui a reçu un avis positif auprès du conseil d'UFR a pour objectif d'actualiser les programmes de formation qui datent de 1996 et d'intégrer cette formation dans le processus LMD. De nombreux étudiants entrent sur le marché du travail dès l'obtention du diplôme. Cette insertion professionnelle est proche de 100 % en raison d'un renouvellement important de professionnels qui arrivent en fin de carrière. Certains font le choix de la poursuite d'études en Master puis Doctorat d'où l'importance d'une délivrance d'un grade Licence pour cette formation.



Cette universitarisation permettra aussi de redynamiser l'attractivité de cette activité et d'ancrer la formation dans la pluridisciplinarité.

Il a été prévu une mutualisation des enseignements dans le cadre du Collegium Santé.

3 parcours de spécialisation en 3^{ème} année : Data management, Infectiologie et Anatomie pathologique. Un renforcement des UE transversales telles que l'anglais ou la maîtrise des outils numériques.

Les étudiants issus du BTS Technicien de laboratoire pourront intégrer cette nouvelle licence à partir de la 3^{ème} année afin de pallier la pénurie de professionnels.

Le nombre d'heures (2089 h pour CM+TD+TP et 1560 h de stage) est conséquent même s'il est réduit par rapport au Diplôme d'État actuel mais il reste supérieur à ce qui se pratiquera en BUT.

La répartition des places pour la sélection en 1^{ère} année est la suivante :

- 16 places PARCOURSUP
- 8 places PACES résiduelles (voir convention antérieure)
- 8 places Faculté des Sciences et Techniques (voir convention antérieure)

❖ **UFR de sciences pharmaceutiques**

○ *Dossier d'expérimentation et d'universitarisation des préparateurs en pharmacie*

Véronique Maupoil présente la demande d'expérimentation et d'universitarisation des préparateurs en pharmacie. Cette expérimentation est prévue pour une durée de 5 ans.

Il est proposé de créer une licence professionnelle mention Métiers de la santé : technologie, avec deux options en L3 :

- Préparateur-technicien spécialisé en pharmacie d'officine (TSO)
- Préparateur-technicien spécialisé en établissement de santé (TSH)

La faculté de Pharmacie de Tours ferait ainsi partie des 14 sur 24 à choisir cette universitarisation. La formation actuelle est assurée dans 4 CFA de la région (Bourges, Tours, Orléans et Chartres) pour 386 apprenants.

Ce projet d'expérimentation devrait élever le niveau de la formation pour permettre :

- un accès à un grade Licence auprès des bacheliers et étudiants par des enseignements universitaires plus poussés sur des pathologies courantes et un approfondissement des connaissances en pharmacie clinique
- un recrutement des étudiants de profils divers
- une orientation progressive vers les différents métiers de santé, par le biais d'une reconnaissance LMD, d'une licence avec un socle commun et 2 options (officine et établissement de santé), d'un accès à des passerelles universitaires ou d'un accès à la recherche.
- une meilleure concordance entre les attentes des pharmaciens-employeurs et celles des "futurs" préparateurs diplômés
- une anticipation des évolutions à venir du métier des préparateurs en les préparant notamment à de nouvelles missions dans les années à venir : éducation thérapeutique, entretiens...

La formation est constituée d'un tronc commun les 4 premiers semestres afin d'acquérir les compétences communes du Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) permettant l'exercice en officine. La formation des étudiants peut ensuite se poursuivre, s'ils le souhaitent, par une 3^{ème} année de formation option officine (TSO) ou établissement de santé (TSH), constituée de 2 semestres. La licence sera organisée selon un parcours en 3 ans par alternance (apprentissage ou formation professionnelle), avec une possibilité de sortie à Bac+2 (DEUST) équivalent au niveau BP. Chaque année est composée de 600h de formation/an, 60 ECTS/an.

Deux modalités d'admission sont envisagées pour l'entrée en 1^{ère} année :

- PARCOURSUP
- Université : PASS - L.AS - L1 dans le domaine sciences, technologies, santé.

Trois modalités d'admission en L3-TSO :

- Titulaire d'un D.E.U.S.T - Préparateur-Technicien en pharmacie,
- Titulaire d'un Brevet Professionnel de préparateur en pharmacie d'Officine, si et seulement si l'étudiant justifie d'une expérience d'un an en pharmacie, à son inscription à la rentrée universitaire et après avoir obtenu un avis favorable du jury de VAP,
- Un public de formation continue pourra être admis, sur validation des acquis de l'expérience par un jury de VAE.

Trois modalités d'admission en L3-TSH :

- Titulaire d'un D.E.U.S.T- Préparateur-Technicien en pharmacie, la validation des demandes de contrats d'apprentissage dépendra de l'offre de stage du CFPPH.
- Titulaire du Brevet Professionnel de Préparateur en Pharmacie d'Officine. Une remise à niveau pourra être proposée à certains candidats en fonction de leur parcours professionnel antérieur.
- Titulaire du Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière. Les candidats relevant de la VAE du DPPH, pourront intégrer les UE correspondantes aux compétences non acquises.



Les effectifs par centre de formation des apprentis et par type de bachelier seront définis avant chaque campagne Parcoursup en lien avec l'université. Ainsi, les effectifs attendus pour l'année universitaire 2021-2022 sont compris entre :

- 120 et 150 étudiants en L1 répartis sur les 4 sites couvrant ainsi 6 départements
- 50 et 70 pour la L3 pro option officine répartis sur 3 sites pour les 6 départements
- 36 et 40 pour la L3 pro option établissement de santé

Les étudiants étant répartis sur 4 sites, les cours seront principalement assurés en distanciel, seuls les ED et les TP seront assurés sur chacun des sites.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.
Décision favorable à l'unanimité.

3. Conventions

❖ **UFR Arts et Sciences Humaines**

- *Convention de partenariat entre les universités de Limoges, Poitiers et Tours concernant la préparation au concours externe de l'agrégation d'histoire*

Cette convention a pour but d'établir un partenariat durable et solide pour assurer la pérennité des préparations au concours externe de l'agrégation en Histoire pour les universités de Limoges, Poitiers et Tours.

Les 4 questions au programme en histoire seront mutualisées (en visioconférence) entre les 3 universités alors que TD et colle de préparation à l'oral restent de la responsabilité de chaque établissement. Les 3 partenaires s'engagent à une répartition équitable des cours mutualisée entre eux (au moins 25 % du volume horaire par site). Un bilan financier, pédagogique et des résultats devra être établi annuellement par les responsables de site.

Cette convention est valable pour l'année universitaire 2019-2020 et est renouvelable par tacite reconduction pour les années suivantes.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.
Décision favorable à l'unanimité

❖ **UFR de Médecine**

- *Convention de partenariat relative à la sélection des étudiants par la voie universitaire pour l'admission à la formation préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute*

Cette convention a pour but de déterminer le nombre de places réservées aux étudiants de l'université et les conditions d'admissibilité pour l'année universitaire 2019-2020 pour une entrée en formation aux études préparant aux épreuves du diplôme d'État de masseur kinésithérapeute en septembre 2020.

Pour la rentrée 2020, les 90 places sont réparties comme suit : 63 aux étudiants inscrits en PACES, 6 aux étudiants inscrits en licence Sciences de la vie à Tours, 6 aux étudiants inscrits en licence Sciences de la vie à Orléans, 15 aux étudiants inscrits en STAPS à Orléans. La répartition peut être modifiée selon le nombre de candidats retenus et issus de chacune des filières concernées. Les étudiants inscrits en L1 Sciences de la vie à Tours doivent avoir validé leur année en session 1 sans retard ni redoublement dans leur parcours. La liste définitive des candidats retenus est établie par le directeur de l'IFMK après délibération du jury.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.
Décision favorable à l'unanimité

- *Convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en première année de formation à l'École Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire*

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 17 janvier 2020, relatif à l'admission dans les instituts de formation préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute, cette convention a pour objet de préciser les modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en fonction de leur parcours de formation antérieur et le nombre de places ouvert, pour intégrer la première année de formation de l'École Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire (EUK CVL), pour l'année universitaire 2021-2022.

Au titre de l'année universitaire 2021-2022, le nombre de places est de 95 et se répartit ainsi entre les différentes voies d'accès :

- PASS : 32 places
- PACES résiduelle : 31 places
- L.AS préparées à l'université d'Orléans et de Tours : 27 places



- 5 places seront réservées à des candidats « passerelles » dont les critères de sélection feront l'objet d'un avenant à cette convention.

Les places non pourvues seront reportées sur le dispositif PASS/L.AS au prorata du nombre de places décrites dans la limite maximum de 70 % des places PASS /PACES.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.

Décision favorable à l'unanimité

- *Convention de partenariat relative à la sélection des étudiants par la voie universitaire pour l'admission à la formation préparant au diplôme d'État de Psychomotricien : rentrée de septembre 2021*

La présente convention définit les modalités d'accès à la 1ère année de formation en psychomotricité pour l'année universitaire 2020-2021.

Le nombre de places est de 25 et se répartit ainsi entre les différentes voies d'accès :

- PACES résiduelle : 10 places
- PARCOURSUP : 15 places

La répartition peut être modifiée si la Faculté de Médecine de Tours ne remplit pas toutes les places qui lui sont affectées. Dans ce cas, les places vacantes seront attribuées aux candidats sélectionnés via PARCOURSUP.

La coordinatrice des Instituts de Formation du Centre Hospitalier Régional d'ORLEANS, ayant délégation de signature du Directeur Général du CHRO, établit la liste définitive des admis à l'I.F.P. et est chargée de sa publication et de la notification aux intéressés, par l'intermédiaire de la directrice pédagogique de l'IFP. La présente convention est conclue pour une durée d'un an non renouvelable, à compter de la date de sa signature.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.

Décision favorable à l'unanimité

❖ **UFR Lettres et Langues**

- *Convention de coopération pour la mise en place d'un double diplôme de Master Études culturelles / Maestría en Estudios Literarios entre l'Université de Tours (Tours, France) et l'Universidad Nacional de Colombia (Bogotá, Colombie)*

La présente convention a pour but la mise en place d'une formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Master Études culturelles / Maestría en Estudios Literarios. Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le Master Langues et Sociétés, Parcours Études culturelles et, pour l'Universidad Nacional de Colombia, sur la Maestría en Estudios Literarios.

La formation proposée, est destinée à offrir aux étudiants des deux universités la possibilité de poursuivre à l'étranger la moitié de leur temps de formation dans le cadre du Master / Maestría, et à sanctionner ce cursus par l'obtention du double diplôme mentionné ci-dessus. Sa finalité est de fournir aux étudiants choisissant cette formation binationale une ouverture interculturelle ainsi que l'acquisition de contenus et de méthodologies basées sur différentes traditions académiques, facilitant de cette manière leur insertion professionnelle tant au niveau national qu'international.

Les établissements partenaires examineront conjointement les dossiers des candidats. Il est prévu que chaque année un nombre équivalent d'étudiants de chaque université participera au programme de double diplôme. Ce nombre ne sera pas supérieur à 2 pour chacune des universités.

Chacune des universités s'efforcera de respecter la parité d'une année sur l'autre. Au cas où l'échange se révélerait inégal d'une année à l'autre, l'équilibre pourra être rétabli au long de la période de validité de la convention.

Le programme de double diplôme comprend un ensemble de pratiques qui totalisent 120 crédits ECTS de l'Université de Tours ou 60 crédits de l'Universidad Nacional de Colombia.

Les étudiants des deux universités inscrits au programme de double diplôme seront évalués selon le système d'évaluation existant dans l'université d'accueil.

Florent Malrieu soumet ces propositions au vote.

Décision favorable à l'unanimité